

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 septembre 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 17

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absent excusé : Leila MANET (procuration à Elody BULLIARD)

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

2022_29 - Objet : Cession de terrain appartenant au Département à la commune de Saint-Jean-de-Gonville – lieu-dit « le Munard »

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la collectivité a sollicité les services du Département de l'Ain en vue de l'acquisition d'une emprise issue du domaine public leur appartenant au lieu-dit « Le Munard ». Ce terrain correspond à une sur largeur de la route départementale n°89H et est contiguë aux parcelles cadastrées section C 1499 et 1501.

Le Département a confirmé son accord pour la vente au profit de la commune de Saint-Jean-de-Gonville de ce délaissé de voirie d'une superficie de 1 055 m² environ.

La régularisation de cette cession pour l'euro symbolique nécessite un acte qui sera rédigé par le service gestion immobilière et foncière du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession du terrain situé au lieu-dit « Le Munard » appartenant au Département de l'Ain à la commune de Saint-Jean-de-Gonville ;
- **PRÉCISE** que cette cession est réalisée à l'euro symbolique ;
- **CONFIE** la rédaction de l'acte correspondant au service gestion immobilière et foncière du Département ;
- **PRÉCISE** que les frais de rédaction de l'acte seront à la charge de la commune de Saint-Jean-de-Gonville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

